

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	24	29

Vote
<b>UNANIMITE</b>
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
PREFECTURE DE LA SARTHE  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 16 décembre 2025 à 20h30, le Conseil Communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 10/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 10/12/2025.

**Présents** : M. ROUANET Nicolas, Président, Mmes : Mme BERTHE Isabelle, CORMIER Véronique, HATTON Anita, LALANNE Géraldine, LEBEAU Sonia, MASSE Karine, MIRGAINÉ Christine, MORGANT Nathalie, PASTEAU Dominique, PREZELIN Séverine, SIMON Claudette, TURBAN Jacqueline.

MM : BACHELIER Jean-Christophe, BRIONNE Alain, CHAUVEAU Pascal, DE SAINT RIQUIER Arnaud, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, GRAFFIN Serge, HERRAUX Denis, M. HUMEAU Michel, HUREAU Laurent, M. TAUPIN Laurent

**Excusés ayant donné procuration** : Mmes CHAUVEAU Cécile donne pouvoir à TAUPIN Laurent, RENAUT Martine donne pouvoir à LEBEAU Sonia, TRAHARD Véronique donne pouvoir à BACHELIER Jean-Christophe. MM. HERVE Yves-Marie donne pouvoir à GRAFFIN Serge, LEPETIT Jean-Pierre donne pouvoir à MORGANT Nathalie

**Absentes** : Mme PAQUIER Monique, M. COME Laurent

**A été nommé secrétaire** : M. Alain BRIONNE

### **DEL2025-100 - Conventions de mise à disposition des locaux pour la compétence Petite Enfance – Enfance – Jeunesse et Animation de la vie sociale**

*Rapporteur : Mme LEBEAU Sonia*

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses compétences Petite enfance, Enfance, Jeunesse et aussi Animation de la Vie Sociale au 1er janvier 2026, la Communauté de Communes et les Communes s'accordent sur des conventions de mise à disposition des locaux.

Pour la dernière année de la Délégation de Service Publique avec l'association Le Rabelais, les services communautaires et communaux proposent une nouvelle trame de convention dans une logique d'optimisation et de rationalisation. Ainsi, chaque convention listera les locaux concernés, les modalités d'utilisation et contient des dispositions financières permettant de calculer la participation

en fonction des charges identifiées. Elles simplifient les modalités de financement de ces mises à disposition de locaux (versement en 1 fois des sommes dues).

Les projets de conventions fixent leur durée jusqu'au 31 décembre 2026, renouvelable un an par tacite reconduction en cas d'utilisation inchangée des locaux.

Un travail de concertation plus approfondi a été mené avec la Communauté de Communes, la Commune de Changé et l'association Le Rabelais. Deux aspects sur les locaux ont tout particulièrement été travaillé :

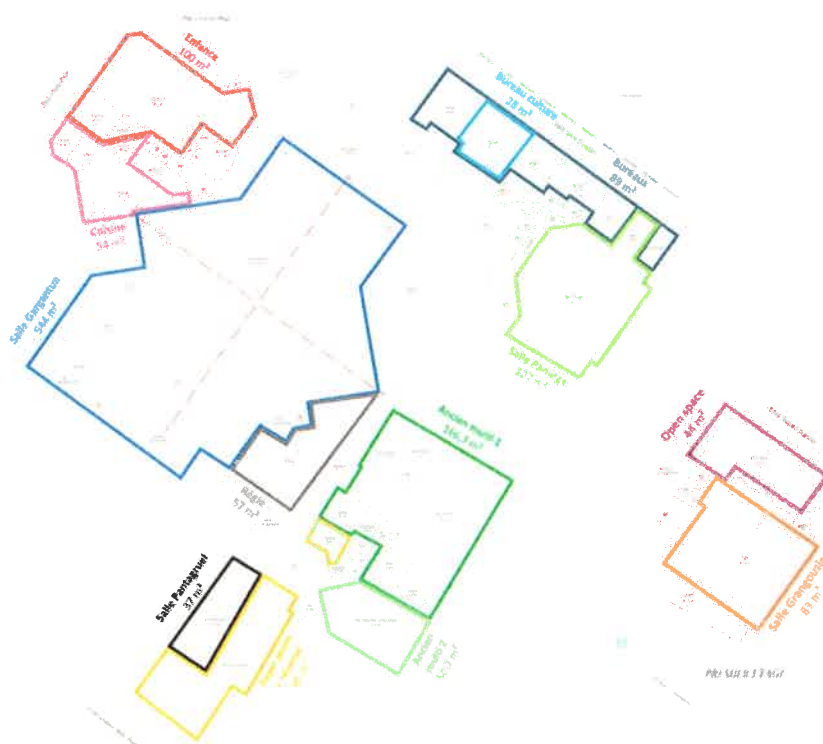
- La révision de l'assiette de coûts des espaces mis à disposition, avec la définition d'une augmentation annuelle à 2,5 % ;
- Redéfinir l'organisation des espaces, au centre Rabelais ainsi que sur l'école l'Auneau, à la fois pour matérialiser la réalité des usages dans la convention que pour les ajuster aux nouveaux besoins d'accueil du public et aux nouvelles organisations RH.

### Sur Le Rabelais

Pour toutes ses compétences, la Communauté de Communes occupera 50% du bâtiment.

Plan du Rabelais

RDC	Gargantua	543,9
	Ancien multi partie 1	166,3
	Ancien multi partie 2	50,7
	Open space	65,3
	Pantagruet	37,3
	Grande régie	57,1
	Enfance	100,4
	Cuisine	53,7
	Panorama	126,7
	Bureaux	88,8
	Bureau culture	25,3
1er étage	Communs	451,1
	Grandgousier	82,5
	Open space	43,8
	Communs	76
	<b>TOTAL</b>	<b>1992</b>



**Enfance** : occupation partielle de Gargantua, de la grande régie, de la cuisine, des communs, occupation totale de l'ancien multi, de la salle enfance et de l'open-space.

=> - 18% coût au m<sup>2</sup>, - 22 088 €

=> coût exceptionnel des aménagements pour permettre cette organisation : 8 500 €

**Animation de la Vie Sociale** : ancien multi.

=> + 14 350 €

**Jeunesse** : concentration autour du foyer jeunes des espaces de rangement et de travail.

=> -18 % coût m<sup>2</sup>, - 3 569 €

**Sur Les P'tits Clowns**

**Petite enfance** : Départ du centre Rabelais vers la nouvelle structure communautaire Les P'tits Clowns à Changé : + 40% m<sup>2</sup>, + 50% enfants accueillis, + animations / RDV / permanences pour les parents et les assistants maternels.

=> -38% coût au m<sup>2</sup>, + 20 382 € sur 2026

**Sur l'école et la restauration l'Auneau**

**Enfance**

=> - 16 764 €

L'assemblée est invitée à approuver les conventions de mise à disposition des locaux avec chaque commune.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

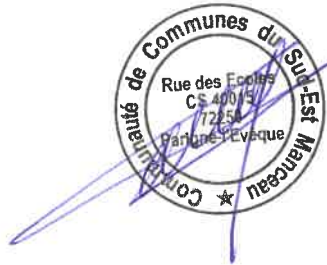
- **APPROUVE** les conventions de mise à disposition des locaux avec chaque commune.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

A Parigné-l'Evêque, le 16/12/2025

Le Président,  
M. Nicolas ROUANET

Le secrétaire de séance,  
M. Alain BRIONNE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200421-20251216-DEL2025100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2025  
Publication : 26/12/2025